

COMPTE-RENDU

RÉUNION DU COMITE SYNDICAL

Samedi 17 février 2024

Le samedi 17 février 2024, à 9 h 30, le comité syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni dans la salle communale de Parnay sur la convocation qui a été adressée le 7 février 2024 par le Président du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Nombre de membres composant le comité syndical : 158 Nombre de voix : 258

Nombre de membres présents ou représentés : 80 Nombre de voix : 165

Madame Sophie TUBIANA introduit la séance en excusant Monsieur Éric LEFIEVRE, Maire de Parnay, représenté par Madame Andréa FIEDERMUTZ, déléguée au Parc, qui accueille les participants et présente la commune.

Madame Sophie TUBIANA remercie Madame FIEDERMUTZ et annonce que le quorum est atteint. Monsieur Jean-Pierre ANTOINE, délégué de la Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire, est désigné secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la réunion du 16 décembre est adopté à l'unanimité.

Madame Sophie TUBIANA propose de rajouter à l'ordre du jour les délibérations suivantes :

- Demande de subvention GEOPAL – Région Pays de la Loire
- Fédération des PNR : motion de soutien aux agriculteurs

De plus, Mme Sophie TUBIANA propose de rajouter à l'ordre du jour un point d'information sur la définition des zones d'accélération des énergies renouvelables.

Cette modification de l'ordre du jour est adoptée à l'unanimité.

1. Débat d'orientations budgétaires 2024

Mme Sophie TUBIANA invite M. Éric TOURON, Président de la Commission finances, à présenter le Rapport d'orientations budgétaires (ROB).

■ *Bilan pour le Parc en 2023*

M. Éric TOURON indique que le ROB permet d'éclairer les membres du Comité syndical avant le vote du budget. Il rappelle que le contexte national a perturbé les budgets des collectivités. Si l'inflation est en décline, elle reste présente notamment pour les consommables et l'énergie.

Le compte administratif présente un léger excédent lié aux efforts réalisés en 2023. Il salue les agents aux finances du Parc pour le travail réalisé. Le Parc a adopté une politique d'économie sur toutes les lignes budgétaires dont les effets ont cependant été amoindris par des facteurs extérieurs, en premier lieu le coût de l'énergie et les revalorisations indiciaires dans la Fonction publique.

Il rappelle que le Parc ne levant pas l'impôt, il ne dispose pas de ressources directes. En raison des difficultés financières constatées en 2022, le Parc a bénéficié d'une aide de 56 000 € au titre du filet de sécurité de la part de l'État. La demande sera renouvelée pour 2023. Cependant, cette aide traduisant une fragilité financière, il est souhaitable que le Parc ne soit pas éligible à cette aide.

Il explique que les services ont œuvré pour rattacher sur l'année 2023, 208 000 euros de subventions du FEDER Pays de la Loire relatives à des actions commencées, mais non notifiées.

Il regrette que le Parc doive si souvent engager des actions, financer les postes et les prestations, sans même que les subventions aient été notifiées, ces fonds étant parfois notifiés trois ans après la demande.

■ *Prévisions pour le Parc en 2024*

M. Éric TOURON indique que des augmentations de coûts énergétiques sont attendues en 2024 et que l'augmentation des cotisations patronales de la CNRACL impactera également les dépenses de personnel (chapitre 012).

Du côté des recettes, la légère augmentation des cotisations des communes (de 1,25 € en 2023 à 1,35 € en 2024) va être amoindrie par une légère diminution de la population. Le Département du Maine-et-Loire a annoncé une augmentation de sa cotisation de 6 500 €. Une augmentation similaire pourrait être attendue de la part du Département d'Indre-et-Loire. Au-delà de ces résultats conjoncturels, il estime qu'il est nécessaire de se poser les bonnes questions face à cette augmentation des charges.

Il rappelle que le Conseil national de protection de la nature (CNPN) a été clair dans son avis sur la future charte. Il est nécessaire d'allouer les moyens nécessaires au Parc pour assurer ses missions et répondre aux ambitions de sa charte.

Cette fragilité budgétaire n'est pas viable dans la durée. Le Parc a besoin d'une lisibilité claire et franche et de soutiens.

Mme Sophie TUBIANA considère qu'il est évident qu'un problème d'adéquation apparaît entre les ambitions du Parc et les moyens alloués. Nonobstant l'augmentation des cotisations des communes, le Parc est encore parmi les derniers Parcs en termes de montants de cotisations des collectivités. Elle rappelle que les communes perçoivent, par leur appartenance au Parc, des dotations qui ont été importantes en 2023 et qui le seront davantage en 2024. Avoir un Parc c'est bien, mais il est nécessaire de le faire vivre. Enfin, concernant la fragilité financière du Parc, elle indique que, si le Fonds vert permet de percevoir rapidement les financements notifiés, les fonds européens, quant à eux, fonctionnent avec des délais d'instruction et de versements beaucoup plus longs.

■ **Bilan 2023 et prévisions 2024 pour les communes membres du Parc**

M. Éric TOURON explique qu'une augmentation conséquente de la dotation aux communes au titre des aménités rurales est annoncée en 2024. Sur le territoire du Parc, elle est passée de 200 000 € en 2022 à 725 000 € en 2023. Cependant, si les communes perçoivent cette dotation, la plupart ne payent plus la cotisation au Parc en direct, car elle est versée par les intercommunalités. Il estime que si cette dotation est pérenne. Il sera nécessaire de trouver une règle du jeu pour mettre en adéquation cette dotation avec les cotisations au Parc.

M. Benoît BARANGER, Maire de Bourgueil, précise que la plupart des communes perçoivent la dotation, mais que ce sont les intercommunalités qui versent les cotisations des communes au Parc dans le cadre du transfert de charges. La dotation est incluse dans la DGF, ce qui masque son versement. Il estime qu'une entente est nécessaire entre les élus à cet égard, notamment dans le Saumurois.

Mme Sophie TUBIANA explique que, pour l'agglomération de Saumur, il n'est pas question en 2024 de remettre en cause la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT). La situation est en effet aberrante, car ces communes ne cotisent pas directement, mais la dotation leur est versée parce qu'elles appartiennent à un Parc. Cette dotation est, par ailleurs, revalorisée, lorsque les communes sont situées dans une zone Natura 2000.

M. Éric TOURON explique que, dans le Saumurois, un accord a été passé en début de mandat au sujet de la CLECT pour ne pas faire varier ses règles et son fonctionnement.

M. Michel PONCHANT, délégué de Fontevraud-l'Abbaye, précise que l'Agglomération ne paye pas pour les communes, il s'agit d'un transfert de charge. Il explique que les communes sont informées de l'objet de la dotation, elles reçoivent un courrier de la Préfecture à ce sujet.

M. Benoît BARANGER estime que, si chaque commune sait précisément ce qu'elle perçoit au nom de son appartenance au Parc, elle peut donc décider d'en reverser une partie au Parc.

Mme Sophie TUBIANA rappelle que la commune de l'Île-Bouchard a reversé une partie de cette dotation au Parc.

M. Gilles PELLE, délégué de Bourgueil, informe que sa commune, lors de son dernier conseil municipal, a décidé de verser un don de 1 500 euros au Parc.

Mme Sophie TUBIANA remercie la commune de Bourgueil pour cette décision.

M. Éric TOURON rappelle que l'État a décidé d'augmenter l'enveloppe nationale liée à cette dotation de 42 millions à 100 millions. Une augmentation probable importante de cette dotation aux communes du Parc est donc attendue en 2024.

Il explique également que l'État a pérennisé le Fonds vert jusqu'en 2026. Ces fonds permettent de mettre en œuvre des projets inscrits sur plusieurs années, mais avec des versements systématiques au démarrage de l'action et un solde immédiat.

■ **Analyse rétrospective des années 2021 à 2023 et analyse prospective pour 2024**

Section de fonctionnement

M. Éric TOURON présente l'évolution globale des recettes et des dépenses de fonctionnement en 2023 et leur évolution depuis 2021. En 2023 les recettes et dépenses s'équilibrent, ce qui n'a pas toujours été le cas. Cet équilibre a pu être atteint grâce au rattachement des subventions des fonds FEDER.

M. Éric TOURON indique que le résultat propre à l'exercice 2023 s'élève à + 930 € ; il était de - 96 645 € en 2023. Ainsi, le Parc n'aura pas à mobiliser cette année les 337 595 € de résultats antérieurs reportés.

M. Éric TOURON explique que pour 2023, le montant des recettes réelles est supérieur au montant des dépenses réelles, ce qui est bon signe. Il estime que le Fonds vert est une solution à court terme, mais qui présente une alternative intéressante aux fonds européen.

M. Éric TOURON présente l'évolution des dépenses de fonctionnement, entre 2021 et 2023. Il commente les dépenses relatives aux charges de personnel. Leur augmentation est liée à l'application des règles nationales auxquelles le Parc ne peut déroger. Ces charges représentent plus de 80 % des dépenses, ce qui est un ratio normal pour un Parc. Il indique que le Parc veille à la maîtrise des dépenses de personnel, notamment lors de chaque recrutement. Il explique qu'une stabilité relative est attendue en 2024 avec une volonté de contenir les dépenses de fonctionnement.

Section d'investissement

M. Éric TOURON présente les recettes et dépenses en investissement. Elles sont moindres que les dépenses de fonctionnement au Parc. Il relève qu'en 2023, les dépenses ont été supérieures aux recettes, mais que l'équilibre s'effectuera sur la durée.

Ligne de trésorerie

M. Éric TOURON indique que la ligne de trésorerie est très maîtrisée. Il rappelle que pour ajuster au mieux les besoins de trésorerie, le Comité syndical a voté en décembre, une délégation à la Présidente.

■ *Tableau des effectifs*

Mme Sophie TUBIANA invite M. Thibaut MEURGEY, Directeur du Parc, à présenter le tableau des effectifs.

M. Thibaut MEURGEY explique que 4 agents ont rejoint l'équipe du Parc en 2023, dont 3 dans le cadre des financements du Fonds vert. L'équipe est passée de 28 agents fin 2022 à 32 aujourd'hui. Par ailleurs, 3 postes sont en cours de suppression au tableau des effectifs, liés à des départs à la retraite et à une mutation. Il précise le Comité social territorial (CST) est en cours de saisine à ce propos. En 2024, aucune modification ou création n'est à prévoir, sauf si des mouvements de personnel ont lieu en cours d'année.

Mme Sophie TUBIANA confirme que le Parc applique une gestion très serrée de ses finances. Elle remercie M. Éric TOURON pour sa présentation claire et synthétique qui permet de poser les principales problématiques.

M. Jean-Marie GENNETEAU, délégué de l'Ile-Bouchard, considère que, pour une « entreprise de services » comme le Parc, les dépenses de personnel sont faibles. Il souligne, de manière générale, la bonne gestion des dépenses, mais l'équilibre est précaire. En ce qui concerne les dotations aux communes relatives aux aménités rurales, la problématique principale est de savoir si ces dernières peuvent être considérées comme pérennes. Il propose que les reversements de ces dotations au Parc par les communes fassent l'objet de conventions, tout en estimant qu'il ne s'agit pas d'un don, mais bien d'un reversement. Plusieurs milliers d'euros pourraient ainsi être reversés au Parc.

Mme Sophie TUBIANA préfère attendre le décret d'application de la loi de Finances, qui permettra de calculer les montants des dotations pour les communes. Effectivement, elle confirme qu'en la matière, il n'est pas possible d'avoir une vision à long terme, mais elle estime que, même si cette dotation peut diminuer, elle perdurera. Elle sait, au par ailleurs, que certains Maires sont complètement opposés à un quelconque reversement de cette dotation au Parc.

M. Éric TOURON rappelle que l'association des Maires ruraux a beaucoup œuvré pour obtenir cette dotation et qu'il sera sans doute difficile de les mobiliser pour qu'une partie soit reversée au Parc.

Mme Sophie TUBIANA confirme que l'effort de tous a été nécessaire, et notamment celui de la Fédération des Parcs, pour obtenir cette dotation, mais elle rappelle que cette dernière est liée à l'appartenance de la commune à une aire protégée. Elle rappelle que la dotation est renforcée lorsque la commune est située dans une zone Natura 2000. Ce qui peut représenter pour certaines des sommes conséquentes.

M. Michel PONCHANT estime également que ce reversement de la dotation au Parc peut être légitime, mais il ne s'agit ici que d'une rustine. Les problèmes financiers du Parc sont en grande partie liés à la mécanique des financements, notamment européens. Le Parc a besoin de trésorerie, mais les programmes financiers des Régions induisent de l'autofinancement et des avances budgétaires que le Parc n'a pas la capacité d'assumer.

M. Gilles PELLÉ remarque que, si la dotation nationale passe de 42 à 100 millions d'euros, cela permettrait d'ouvrir des portes importantes sur le territoire.

M. Thibaut MEURGEY explique qu'il est difficile aujourd'hui d'évaluer cette augmentation, tant que le décret précisant les critères de calcul n'a pas été publié. Il est question de prendre en compte la population, la densité, mais aussi la part du territoire communal appartenant à une aire protégée. En tout état de cause, l'augmentation sera importante pour les communes concernées par une Zone de protection forte (ZPF).

M. Jean-Marie GENNETEAU partage les réflexions de M. Michel PONCHANT relatives aux mécanismes des subventions. Cependant, il estime qu'il ne faut pas attendre de grands changements, car les Régions sont aussi en difficulté financière. Elles ont peu de marges de manœuvre. Il préfère mobiliser une « rustine » auprès des communes du Parc que compter sur de « grands élans » venant de l'extérieur.

M. Jean-Pierre ANTOINE demande si l'augmentation de la cotisation du Département du Maine-et-Loire sera pérenne dans le temps, car il sait que le budget du Département est fragile également.

Mme Sophie TUBIANA considère que cette augmentation de la cotisation statutaire va s'inscrire dans la durée. Elle indique que le Parc va solliciter le Département d'Indre-et-Loire qui s'était engagé à augmenter sa cotisation au même niveau que le Département du Maine-et-Loire. Elle rappelle que le Parc a quitté le bâtiment rue des diligences qui appartient au Département du Maine-et-Loire courant 2023, ce qui permettra également de faire des économies.

M. Benoît BARANGER considère, d'une part, que les communes peuvent être solidaires du Parc pour traverser ce moment difficile et faire preuve de solidarité. D'autre part, il estime que la question qui se pose ici est l'implication des collectivités dans le projet de charte, porté par le Parc, pour éviter chaque année d'interroger la pérennisation de l'outil Parc. Il estime nécessaire d'avoir de l'ambition pour cet outil et de décider collectivement des moyens que l'on souhaite mobiliser pour le faire vivre. Il témoigne, en tant qu'ancien Président du Parc, que la structure recherche continuellement des économies pour stabiliser ces finances. Il rappelle que la moyenne de cotisation des communes dans les Parcs en France est de 2 euros. Notre Parc porte un projet ambitieux sur une surface importante. Cette ambition nécessite de poser des bases saines dès le début de la nouvelle charte.

Mme Sophie TUBIANA insiste sur la nécessité de faire passer ce message auprès des communes. C'est une chance pour le territoire d'avoir un Parc. Il faut que chacun prenne conscience de l'attractivité du label pour faire vivre cet outil au service des communes.

Mme Brigitte GUGLIELMI, déléguée du Conseil Départemental de Maine-et-Loire, indique que le budget du Département n'est pas encore voté. Pour elle, l'augmentation n'est pas très importante. Si le Département devait reprendre à sa charge le travail d'ingénierie réalisé par le Parc, cela lui coûterait plus cher. Il est nécessaire, selon elle, d'envisager une augmentation régulière de la cotisation du Département.

M. Vincent LÉPY, délégué d'Allonnes, note que le vote de la nouvelle charte en conseil municipal peut être le bon moment pour expliquer la portée de la charte, ce qu'elle engage. Cela peut aussi être le moment d'expliquer les difficultés financières du Parc, car très peu d'élus en ont conscience aujourd'hui. Cette augmentation permettra de payer le personnel et mettre en œuvre le projet de charte qui a été votée.

Mme Sophie TUBIANA indique que le Parc a commencé le tour des conseils municipaux et va continuer à le faire sur toute l'année.

M. Laurent BODIN, délégué de Theneuil, estime qu'une présentation en conseil municipal informant des difficultés du Parc avec les montants précis permettra une bonne information des élus. Il faut mettre en place des solutions pérennes de financement du Parc et ne pas s'appuyer sur des versements volontaires. Les communes qui perçoivent ces prestations sont engagées dans des projets qui ont aussi un coût pour la collectivité.

Mme Sophie TUBIANA propose de s'orienter vers une augmentation régulière des cotisations statutaires.

M. Loïc BIDAULT, délégué de Saumur, rappelle qu'au début du Parc, il existait trois niveaux de cotisations selon le nombre d'habitants. Depuis 2011, le système est identique pour toutes les communes.

Mme Sophie TUBIANA invite à procéder au vote sur le débat d'orientations budgétaires 2024.

Les membres du Comité syndical délibèrent favorablement et à l'unanimité pour prendre acte du rapport d'orientations budgétaires 2024 et de la tenue du débat.

Mme Sophie TUBIANA invite à procéder au vote sur le tableau des effectifs.

Les membres du Comité syndical délibèrent favorablement et à l'unanimité pour adopter le tableau des effectifs.

CLOTURE DE LA SEANCE DU DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024
--

OUVERTURE DE LA DEUXIÈME SÉANCE POURSUITE DE L'ORDRE DU JOUR

1. Contrat d'assurance groupe « risques statutaires » avec le Centre de gestion 49

Mme Sophie TUBIANA présente le sujet qui fait suite à une délibération du Bureau de septembre 2023 l'autorisant à faire participer le Parc à une nouvelle consultation du centre de gestion. Ce nouveau contrat d'assurance groupe garantit les risques financiers incombant à la collectivité en matière statutaire, à l'exception du congé de maladie ordinaire, ce qui est un problème, semble-t-il, récurrent pour de nombreuses collectivités.

Le contrat groupe a été conclu par le Centre de Gestion auprès de SA ACTE-VIE (porteur du risque vie) et EUCARE Insurance (Porteur du risque non-vie), via la société YVELIN S.A.S (Gestionnaire des Sinistres) à compter du 1^{er} janvier 2024.

Mme Sophie TUBIANA invite à procéder au vote.

Les membres du Comité syndical délibèrent favorablement et à l'unanimité pour autoriser la Présidente à :

- ✓ signer la convention, annexée ci-après, avec le Centre de Gestion afin de faire adhérer l'établissement public au contrat d'assurance groupe avec couverture des charges patronales ;
- ✓ dire que les crédits sont inscrits au Budget.

2. Contrat de Parc 2024-2027 avec la Région Centre-Val de Loire

Mme Sophie TUBIANA invite Mme Emmanuelle CREPEAU, Directrice adjointe du Parc, à présenter le Contrat de Parc 2024-2027 avec la Région Centre-Val de Loire.

Mme Emmanuelle CREPEAU informe les élus que les crédits de la Région Centre-Val de Loire sont mobilisés sur des thématiques et objectifs partagés avec le Parc du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2027. Ces thématiques prioritaires ont été définies en croisant les priorités respectives du Conseil régional Centre-Val de Loire et celles du Parc pour la mise en œuvre de la charte 2024-2039.

Le Parc concentrera ainsi ses efforts sur les six thématiques suivantes :

- conserver la biodiversité remarquable et rétablir la fonctionnalité des milieux naturels dégradés ;
- préserver la qualité des paysages identitaires du Parc ;
- développer les énergies renouvelables, renforcer la sobriété et l'efficacité énergétique et s'adapter au changement climatique ;
- structurer le tourisme de nature et le « slow tourisme » autour des patrimoines ;
- agir en faveur d'une agriculture durable sur des sols vivants pour une alimentation locale de qualité ;
- développer un urbanisme durable en lien avec les enjeux de sobriété foncière

Le Contrat de Parc 2024-2027 avec la Région Centre-Val de Loire prévoit une contribution totale sur les 4 années considérées de 2 329 900 € réparties comme suit :

- Contribution statutaire : 322 000 € par an, soit 1 288 000 €
- Aide au fonctionnement : 120 000 € par an, soit 480 000 €
- Aide ponctuelle à la révision de la charte en 2024 : 16 700 €

- Dotation sur le programme d'actions :
 - o 54 500 € en fonctionnement par an, soit 218 000 €
 - o 81 800 € en investissement par an, soit 327 200 €

La contribution de la Région Centre-Val de Loire est ainsi de :

- 595 000 € en 2024
- 578 300 € en 2025, 2026 et 2027.

Mme Sophie TUBIANA invite à procéder au vote.

Les membres du Comité syndical délibèrent favorablement et à l'unanimité pour :

- ✓ approuver le Contrat de Parc 2024-2027 avec la Région Centre-Val de Loire ;
- ✓ autoriser la Présidente à signer tout document afférent à cette action ;
- ✓ dire que les crédits seront inscrits au Budget.

3. Contrats de Parc 2024-2026 avec la Région des Pays de la Loire

Mme Emmanuelle CREPEAU informe les élus que les actions proposées par le Parc au titre de la programmation régionale des Pays de la Loire s'inscriront ainsi dans les grandes priorités régionales déclinées en 4 volets thématiques et 1 volet transversal :

- Volet Biodiversité, SNAP – Eau
- Volet changement climatique
- Volet arbre/ haie (optionnel)
- Volet économie circulaire et bioéconomie (optionnel)
- Volet transversal : Dynamique inter-parcs : une vraie dynamique de réseau

Le Contrat de Parc 2024-2026 avec la Région Pays de la Loire prévoit une contribution totale sur les 3 années considérées de 1 911 504 € réparties comme suit :

- une cotisation statutaire de 377 433 € par an soit 1 132 299 €
- une dotation sur le programme d'actions :
 - o de 137 080 € en fonctionnement par an, soit 411 240 €
 - o et de 122 655 € en investissement par an, 367 965 €

La contribution de la Région Pays de la Loire est ainsi de 637 168 € par an, en 2024, 2025 et 2026.

Mme Christine FAUQUET, Conseillère régionale Centre-Val de Loire, demande si des échanges et des négociations entre les Présidents des deux Régions ont eu lieu pour harmoniser les objectifs régionaux des deux Contrats de Parc.

M. Roland MARION, Conseiller régional Pays de la Loire, indique que chaque Région définit ses priorités en fonction de stratégies régionales et sur un pas de temps différent.

Mme Sophie TUBIANA rappelle le soutien massif des deux régions au Parc.

Mme Brigitte GUGLIELMI demande l'historique de la répartition entre fonctionnement et investissement dans le programme d'action avec une part importante dédiée à l'investissement.

M. Roland MARION indique que la part statutaire et celle dédiée au programme d'actions sont réparties différemment en fonction des Régions. Les Parcs préféreraient avoir plus de fonctionnement, mais la Région doit, de son côté, mobiliser de l'investissement. Un équilibre a donc été trouvé.

M. Benoit BARANGER explique que certaines actions financées en fonctionnement sont de futurs investissements. Cela a pu être le cas avec la révision du projet de charte.

Mme Sophie-Anne SAUVAIGO, déléguée de Faye-la-Vineuse, souhaite connaître le fonctionnement du Fonds vert sur ce sujet.

M. Thibaut MEURGEY répond que les règles budgétaires sont sensiblement identiques. Par exemple, les études d'inventaire naturaliste peuvent être fléchées sur de l'investissement. Mais pour le Fonds vert, les modalités sont plus simples. Nous avons des actions qui peuvent donner lieu hypothétiquement à des chantiers. De par son objet, le Parc se positionne majoritairement en amont des opérations. Nous ajustons nos plans de financement en fonction des critères d'instruction des financeurs.

Mme Emmanuelle CREPEAU rappelle que le Fonds vert était majoritairement fléché sur de l'investissement, mais que, grâce à une bonne négociation avec les services de l'État, nous avons pu financer des opérations en fonctionnement.

Mme Sophie TUBIANA invite à procéder au vote.

Les membres du Comité syndical délibèrent favorablement et à l'unanimité pour :

- ✓ approuver le Contrat de Parc 2024-2027 avec la Région Pays de la Loire ;
- ✓ autoriser la Présidente à signer tout document afférent à cette action ;
- ✓ dire que les crédits seront inscrits au Budget.

4. Contribution de la DREAL au fonctionnement du Parc

Mme Sophie TUBIANA rappelle que la contribution de la DREAL a été augmentée de 30 000 euros en 2023.

Le Parc Loire-Anjou-Touraine est invité par la DREAL Pays de la Loire, à déposer une demande d'aide au fonctionnement pour l'année 2024 à hauteur de 150 000 €, au titre de sa dotation budgétaire annuelle en faveur de la biodiversité.

Mme Sophie TUBIANA invite à procéder au vote.

Les membres du Comité syndical délibèrent favorablement et à l'unanimité pour :

- ✓ autoriser la Présidente à solliciter la DREAL des Pays de la Loire, pour l'octroi de la contribution 2024 d'un montant de 150 000 € ;
- ✓ dire que les crédits seront inscrits au Budget.

5. Demande de subvention GEOPAL à la Région Pays de la Loire

Mme Sophie TUBIANA invite M. Thibaut MEURGEY à présenter cette délibération. Il expose que le Parc réfléchit depuis longtemps à faire évoluer son outil de gestion des bases de données naturalistes STERNE. Il est aujourd'hui envisagé une migration de notre outil actuel vers l'outil Géonature qui est utilisé par toutes les autres structures : les Régions Centre-Val de Loire et Pays de la Loire, de nombreux Parcs, la DREAL...

Ce nouvel outil va permettre au Parc d'augmenter le traitement des données naturalistes, d'accroître sa capacité d'analyse, de valoriser les données récoltées sur les ABC et de développer à terme les sciences participatives.

C'est dans ce cadre que le Parc sollicite la Région Pays de la Loire sur la ligne sectorielle GEOPAL à hauteur de 23 736 €. Un accord de principe a été acté avec les services pour financer le développement du logiciel. Des négociations sont en cours avec les DREAL pour co-financer ce projet.

M. Michel PONCHANT demande si la participation de la Région s'effectuera via des fonds européens.

M. Thibaut MEURGEY répond que non, les financements sont sollicités sur une ligne sectorielle de la Région Pays de la Loire.

Mme Sophie-Anne SAUVAIGO demande comment s'effectuera le transfert de données avec les collectivités membres et sous quels délais.

M. Thibaut MEURGEY répond que, pour les données existantes, le Parc transmet les éléments à la demande des collectivités. L'objectif de ce projet est de rendre accessibles les données plus facilement. À terme, chaque commune pourra accéder à tableau de bord de sa commune sous la forme des portails biodiversité des Régions. La mise en place opérationnelle de l'outil est prévue à l'horizon 2026.

M. Guillaume DELAUNAY, Responsable du service Biodiversité du Parc, précise que la base naturaliste actuelle, dénommée « STERNE », est fonctionnelle, mais vétuste. Le Parc continue cependant à l'alimenter. Ce qui manque aujourd'hui, c'est la valorisation de ces données. Un des enjeux de ce projet est de ne pas avoir de rupture dans l'usage de l'outil.

Mme Sophie TUBIANA invite à procéder au vote.

Les membres du Comité syndical délibèrent favorablement et à l'unanimité pour :

- ✓ autoriser la Présidente à solliciter une subvention de la Région Pays de la Loire au titre du programme commun d'information géographique pour les acteurs publics des Pays de la Loire « GeoPal », selon le plan de financement susvisé ;
- ✓ dire que les crédits seront inscrits au budget.

6. Motion soutien aux agriculteurs

Mme Sophie TUBIANA fait lecture du communiqué de presse suivant de la Fédération des Parcs aux membres du Comité syndical.

« Crise agricole : rémunération juste des agriculteurs, condition nécessaire à la transition agroécologique »

Témoignage des difficultés rencontrées par le monde agricole au sein des Parcs, la Fédération des Parcs naturels régionaux de France exprime son soutien à ces femmes et ces hommes qui nourrissent, entretiennent et font vivre nos territoires, et dont certains peinent aujourd'hui à vivre décemment de leur métier. Des solutions existent pour assurer un revenu décent tout en assurant la transition agroécologique.

Les mobilisations actuelles sont bien le symptôme d'une crise multiple, profonde et ancienne. Le monde agricole n'est pas uniforme et les situations sont très variées selon les secteurs, les territoires, les tailles des fermes... L'élevage est particulièrement touché par les difficultés économiques et la succession des épizooties. Même l'engagement en agriculture bio et sur des filières de qualité ne suffit plus parfois à obtenir un prix suffisamment rémunérateur.

La mondialisation des marchés agricoles et la PAC ont poussé les agriculteurs dans une logique de compétitivité et de course aux volumes, qui s'est traduite par la standardisation et l'intensification des pratiques, l'agrandissement des fermes, et le surendettement. Ce modèle agro-industriel et ultra-libéral est à bout de souffle, économiquement, socialement et environnementalement.

Les mobilisations sont donc légitimes, mais elles ne doivent pas se tromper de cible. Les Parcs déplorent les actions qui ont visé les DREAL et les Agences de l'eau et s'inquiètent des tentations de nivellement par le bas des normes environnementales. Alors que les prairies permanentes et les haies reculent chaque année, ces normes constituent un filet de sécurité face à l'effondrement de la biodiversité et l'appauvrissement des sols, dont l'agriculture est la première victime. C'est bien la mise en œuvre de ces normes, en bonne intelligence et au plus près des spécificités de chaque territoire, qui doit être améliorée afin de prendre sens pour les agriculteurs tout comme les gestionnaires d'espaces naturels.

Rémunération juste et préservation de l'environnement ne sont pas opposées : les Parcs en sont la démonstration, agissant aux côtés des agriculteurs pour maintenir et développer des exploitations viables, vivables, ancrées sur leur territoire et respectueuses de la biodiversité.

Pour se déployer, cette agriculture doit être soutenue par des politiques ambitieuses :

- *assurer une répartition juste de la valeur par une véritable application de la loi Egalim ;*
- *sortir de la logique des accords de libre-échange afin de protéger les agriculteurs des importations qui ne sont pas soumises aux mêmes normes de production ;*
- *améliorer le partage du foncier agricole via le Pacte et la Loi d'Orientation agricole ;*
- *améliorer la répartition des aides de la PAC, au-delà de la surface ;*
- *renforcer les liens entre agriculteurs et habitants en favorisant la relocalisation de l'alimentation (Plans alimentaires territoriaux, circuits courts, restauration collective...).* »

M. Jean-Marie GENNETEAU comprend les politiques ambitieuses au sujet de la répartition de la juste valeur. Un point sur lequel les agriculteurs sont sensibles vient des charges administratives imposées par les normes et surtout leur complexification. On demande aux agriculteurs d'effectuer un travail de gestion de la complexification des normes. Il considère que cela devrait figurer dans la motion. Pour cette raison, M. Jean-Marie GENNETEAU s'abstiendra sur cette délibération.

Mme Sophie TUBIANA rappelle que les agricultures ne sont pas un et indivisible. Les situations sont très diverses et difficilement comparables. Il ne faut pas opposer une agriculture vivable et le prétendu excès des normes écologiques. Il est arrivé dans le débat des sujets qui mélangent les genres : haies, bien être animal... Il faut rappeler la diversité du monde agricole. Les Parcs œuvrent quotidiennement pour une agriculture durable qui permet à tous de vivre.

Mme Anne-Sophie ASCHER, Présidente de la commission « Paysage, urbanisme et cadre de vie », estime qu'il est évident de soutenir les agriculteurs. Ils sont les jardiniers de la nature qui nous fournissent en bons aliments. Elle s'interroge sur le rôle du Parc de se positionner sur une motion de nature politique.

Mme Sophie TUBIANA répond que le projet de charte du Parc porte la mesure 21 « Soutenir une agriculture de proximité et respectueuse du vivant ».

M. Jean-Michel BONNIN, délégué de Montreuil-Bellay et agriculteur, confirme que cette motion va dans la logique de ce que promeuvent les Parcs : une agriculture pérenne, qui préserve les terres, durable dans le temps, qui produit des aliments de qualité dans le souci de l'environnement. C'est un minimum pour un Parc. Il confirme que le poids administratif est important, il est partagé par d'autres métiers. Il votera favorablement pour cette délibération.

M. François LAFOURCADE, Conseiller départemental d'Indre-et-Loire, salue l'exercice difficile de rédaction de ce texte. Il aurait souhaité ajouter les actions mises en place par les collectivités, même si celles-ci sont citées en fin de texte (Plans alimentaires territoriaux, circuits courts, restauration collective...). Les groupements de commandes aurait pu figurer dans cette liste. Il précise que les collectivités agissent aussi au quotidien pour que les paysans restent plus nombreux sur leurs terres et vivent mieux.

Les membres du Comité syndical à la majorité (moins une abstention représentant une voix) :

- ✓ approuvent la motion de soutien aux agriculteurs selon les termes du communiqué de presse de la Fédération des Parcs susvisé.

7. Informations

■ Révision de la charte 2024-2039 : retours sur l'enquête publique

M. Thibaut MEURGEY rappelle que l'enquête publique s'est tenue du 20 décembre 2023 au 31 janvier 2024. Sur cette période, 24 permanences se sont tenues dans 13 mairies (29 visites). 11 336 visiteurs ont consulté le registre en ligne pour 2 307 téléchargements des documents de la charte. 375 contributions ont été déposées à l'enquête.

Ce nombre de contributions a été biaisé par les contributions des membres du Collectif de défense des loisirs verts (CODEVER). Sur les 507 points abordés dans les contributions, 224 portaient sur l'utilisation des véhicules terrestres à moteur dans les espaces naturels.

Malgré cela, le nombre de contributions est particulièrement élevé pour une enquête publique liée au renouvellement d'une charte de Parc. À titre de comparaison, l'enquête publique concernant le renouvellement de la charte du PNR Normandie-Maine avait obtenu 46 contributions en juillet 2023. Ces éléments peuvent être expliqués par les bons résultats de la stratégie de communication déployée avec plus de 70 000 vues sur les réseaux sociaux. Les communes ont aussi été fortement mobilisées pour relayer ces informations. M. Thibaut MEURGEY les en remercie.

Outre les véhicules terrestres à moteur, les thèmes principaux abordés dans les contributions sont dans l'ordre : les paysages et espaces naturels, les énergies renouvelables et le changement climatique, la biodiversité, le tourisme et les loisirs, des questions sur le dossier en lui-même, la gouvernance du Parc, l'aménagement du territoire, l'agriculture et l'alimentation, le patrimoine bâti, les transitions sociétales, la trame verte et bleue, la forêt et la filière bois, la culture et l'éducation, et enfin, le classement au patrimoine mondial UNESCO.

Mme Sophie TUBIANA explique qu'elle a été contactée par un motard choqué par les potentielles restrictions de l'usage des véhicules terrestres à moteur dans les espaces naturels dans le projet de charte du Parc.

Pour Mme Sophie TUBIANA, il est évident que la circulation de motos sur certains sentiers présente des problématiques lourdes pour l'environnement et la biodiversité.

Concernant les contributions du CODEVER, il est évident que le Parc ne peut pas interdire la circulation des véhicules terrestres à moteur sur tous les sentiers. Le pouvoir de police appartient au maire. Le Parc a le devoir, rappelé par la loi dans le projet de charte, d'informer les communes des sensibilités et des impacts de ces pratiques sur les espaces naturels notamment en matière de biodiversité. Ce sont les maires qui peuvent prendre des arrêtés de régulation de ces usages.

Mme Sophie TUBIANA évoque la possibilité que le CODEVER porte un recours au tribunal administratif sur le projet de charte. M. Thibaut MEURGEY indique que ce collectif a attaqué systématiquement les projets de charte des Parcs au niveau national, mais n'a jamais gagné un procès. L'argumentaire juridique est solide et validé par décision du Conseil d'État du 31 octobre 2022. Les Parcs ont l'obligation de porter à la connaissance des communes les enjeux et les impacts potentiels de ces usages. Ces mentions sont nécessaires pour répondre aux exigences de l'article L.362-1 du code de l'environnement. Elles n'ont ni pour objet, ni pour effet de se substituer à la réglementation que les collectivités territoriales sont seules compétentes pour adopter, en cohérence avec ces orientations.

M. Loïc BIDAULT indique qu'il ne faut pas mésestimer le potentiel de nuisance du CODEVER. Sur la révision de la charte du PNR des Vosges, 15 communes avaient délibéré défavorablement.

Mme Sophie-Anne SAUVAIGO propose qu'au moment du passage dans les conseils municipaux, une note soit produite, pour que l'argumentaire soit diffusé et compris.

M. Thibaut MEURGEY rappelle qu'en réponse au procès-verbal de la commission d'enquête, le Parc a produit un mémoire en réponse à 94 interrogations. Ce mémoire est en cours de finalisation et sera remis à la commission d'enquête en fin de semaine prochaine. Ensuite, sur la base de ce mémoire, les commissaires enquêteurs formuleront leur avis final qui sera rendu public.

M. Jean-Pierre ANTOINE explique que, sur la question des véhicules terrestres à moteur, les élus répondent continuellement aux demandes de l'Armée qui passe dans les chemins. Ces demandes prennent la forme de courriers pour autoriser la circulation sur les chemins empierrés et voies communales en bon état. Cela ne pose aucun souci.

M. Thibaut MEURGEY confirme que ces usages sont très simples à encadrer pour des structures telles que l'Armée. Ce travail est aussi possible avec les associations locales avec lesquelles il est possible de dialoguer. La difficulté vient des usages de personnes isolées, pour qui il est plus difficile d'informer et de sensibiliser.

■ **Accompagnement des communes dans la définition des zones d'accélération des énergies renouvelables (ENR)**

Mme Sophie TUBIANA rappelle que l'agglomération de Saumur-Val de Loire a capitalisé tous les projets de zonages des communes. Le Parc a produit un avis sur toutes les demandes des communes. Un certain nombre ont fait l'objet de réserves ou de recommandations comme Fontevraud-l'Abbaye, Longué-Jumelles, Parnay, Saumur et Vaudelnay.

Elle détaille les principes directeurs suivants :

- Au-delà de l'augmentation de la production d'ENR, la sobriété énergétique doit être une priorité.
- Déployer en priorité dans les secteurs déjà artificialisés dans le respect de la valeur du paysage et du bâti.
- Favoriser le mix énergétique de façon concertée et qualitative, sans sacrifier la biodiversité.
- Exclure a priori les milieux naturels ou semi-naturels devenus rares (zones humides, prairies, pelouses et landes sèches ou mésophiles ainsi que les plans d'eau).
- Préserver les forêts, pour leur rôle biologique, paysager et climatique (puits de carbone)
- Hors forêt, les dispositifs d'ENR ne doivent pas faire disparaître de vieux arbres ou des haies (ombrières de parkings, toitures)
- Exclure les éoliennes des secteurs à valeur écologique et/ou paysagère identifiés dans la future charte au Plan de Parc
- Les paysages emblématiques de lignes de crêtes et le Val de Loire UNESCO n'ont pas à être équipés de parcs photovoltaïques au sol.
- Certains réservoirs de biodiversité secondaires ou certains paysages emblématiques pourraient accueillir des installations photovoltaïques sous réserve que des dispositions exemplaires soient mises en œuvre dès la conception amont du projet.

Elle attire l'attention sur le fait que les friches ou jachères sont souvent des lieux importants pour la faune et la flore. Elle invite à la vigilance des communes à ce sujet.

Elle explique que dans les Parcs du sud, les Parcs photovoltaïques sont un sujet majeur.

M. Benoit BARANGER, indique que les communes d'Indre-et-Loire ont été informées un peu tardivement. Elles commencent donc seulement à se saisir de la question. Bourgueil avait déjà établi une pré-cartographie sur ces critères. Sur la commune, un fléchage est effectué sur les délaissés d'autoroutes et les toits des bâtiments communaux.

Mme Brigitte GUGLIELMI soutient que les projets d'ENR sur d'anciennes carrières sont à évaluer précisément. Les carrières peuvent devenir des endroits très intéressants pour la biodiversité. Elle demande quelle est la position du Parc sur les projets ENR sur l'eau.

Mme Sophie TUBIANA répond qu'un projet de ce type a été évoqué sur la commune de Longué-Jumelles avec un parc photovoltaïque sur l'eau, mais il n'a pas été poursuivi.

Il a fallu que le Parc rappelle aux Préfets et aux Sous-préfets l'obligation réglementaire pour les communes de concerter le Parc préalablement à la définition de leurs zones d'accélération ENR. Sans cela, une illégalité reste possible dans la procédure.

M. Jean-Marie GENNETEAU souligne que, dans la présentation faite sur ce sujet à la Communauté de communes Touraine Val de Vienne, l'avis du Parc n'était pas mentionné. Il demande si la délibération peut être différée au conseil municipal de l'Île-Bouchard pour ne pas risquer l'illégalité de la délibération et demande les modalités de saisine du Parc sur ce sujet.

M. Thibaut MEURGEY répond que la procédure ne précise pas les modalités de saisie. Un simple courrier est possible. Les services du Parc sont en contact avec les intercommunalités sur ce sujet. Le Parc avait envoyé un courrier aux deux Préfets pour solliciter un décalage des échéances de la procédure. En Indre-et-Loire l'échéance est fixée à fin mars.

M. Jean-Marie GENNETEAU a découvert que, sur son territoire, les toitures étaient exclues des zones d'accélération ENR par la Communauté de communes.

M. Pierre NION, délégué de Benais, informe que la commune a été informée. Une difficulté se fait sentir pour les bâtiments communaux susceptibles de recevoir des panneaux photovoltaïques dans le périmètre des Monuments Historiques.

Mme Sophie TUBIANA rappelle qu'il n'y a pas d'obligation pour les communes à définir des zones d'accélération d'ENR. C'est une faculté qui est ouverte, mais non obligatoire.

M. Jackie PASSET, délégué de La Ménitrie, ajoute la problématique de sécurité des panneaux photovoltaïques par rapport à leur localisation.

Mme Françoise MANCEAU, déléguée de Chaveignes, indique, elle aussi, que la commune y travaille. La Communauté de communes doit leur faire parvenir des documents à ce sujet. Elle souhaite pouvoir disposer des principes du Parc sur ce sujet.

M. Thibaut MEURGEY souligne que c'est le législateur qui a demandé aux communes de saisir le Parc. Les principes du Parc dans la définition des zones d'accélération des ENR vont être envoyés aux communes. Ce sont des principes clés qui, au-delà, demandent une analyse plus fine au cas par cas.

Mme Françoise MANCEAU, indique que, sur le projet de renaturation des villages du Parc, la commune de Chaveignes ne pourra pas s'inscrire sur la programmation 2024. Elle demande si l'action est reconduite en 2025 ou 2026.

M. Thibaut MEURGEY confirme la volonté du Parc de reconduire ces actions pour 2025 et 2026.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme Sophie TUBIANA remercie l'ensemble des participants et clôture la séance. Elle invite l'assemblée à partager un verre de l'amitié.

Représentants des Régions et Départements

Présents :

M. Roland MARION, Région Pays de la Loire
M. Éric TOURON, Région Pays de la Loire
Mme Christine FAUQUET, Région Centre-Val de Loire
Mme Brigitte GUGLIELMI, Département de Maine-et-Loire
Mme Valérie GERVES, Département d'Indre-et-Loire
M. François LAFOURCADE, Département d'Indre-et-Loire

Absents ayant donné procuration :

M. Christophe POT, Région Pays de la Loire, à M. Roland MARION
Mme Elsa RICHARD, Région Pays de la Loire, à Mme Sophie TUBIANA
Mme Sylvie BEILLARD, Région Pays de la Loire, à M. Éric TOURON
M. Roch BRANCOUR, Région Pays de la Loire, à M. Jackie PASSET
Mme Temanuata GIRARD, Région Centre-Val de Loire, à M. Benoît BARANGER
M. Pierre-Alain ROIRON, Région Centre-Val de Loire, à Mme Christine FAUQUET
Mme Gaëlle LAHOREAU, Région Centre-Val de Loire, à M. François LAFOURCADE
Mme Isabelle DEVAUX, Département de Maine-et-Loire, à M. Michel PONCHANT
M. Didier ROUSSEAU, Département de Maine-et-Loire, à Mme Brigitte GUGLIELMI
M. Franck CHARTIER, Département d'Indre-et-Loire, à Mme Valérie GERVES
M. Etienne MARTEGOUTTE, Département d'Indre-et-Loire, à M. Jean-Marie GENNETEAU

Excusés :

M. Jean-Patrick GILLE, Région Centre-Val de Loire
Mme Ambre LOUISIN, Région Centre-Val de Loire
Mme Marie-Jo HAMARD, Département de Maine-et-Loire

Représentants des communes et EPCI de Maine-et-Loire

Présents :

M. Vincent LÉPY, Allonnes	Mme Andréa SIEDERMUTZ, Parnay
M. Cyrille MERCIER, Artannes-sur-Thouet	Mme Brigitte SMITH, Saint-Clément-des-Levées
M. Cyrille COUINEAU, Brain-sur-Allonnes	M. Loïc BIDAULT, Saumur
M. Jean-Pierre ANTOINE, Courchamps	Mme Evelyne FOURREAU, Souzay-Champigny
M. Michel PONCHANT, Fontevraud-l'Abbaye	Mme Denise DARTEIL, Tuffalun
M. Jackie PASSET, La Ménitrie	M. Patrick BECK, Turquant
M. Vincent GASTINEAU, Le Coudray-Macouard	M. Pascal MARIE, Villebernier
M. Rodolphe BRIOUDE, Mazé-Milon	M. Jean-Claude SOURDEAU, Vivy
M. Jean-Michel BONNIN, Montreuil-Bellay	M. Jean-Pierre ANTOINE, C.A. Saumur-Val-de-Loire
M. Jacky MARCHAND, Montsoreau	Mme Sophie TUBIANA, C.A. Saumur-Val-de-Loire

Absents ayant donné procuration :

M. Willy DELAUNAY, Neuillé, à M. Vincent LÉPY
M. Richard MARECHAL, Blaison-Saint-Sulpice, à Mme Evelyne FOURREAU
M. Samuel MAUPETIT, Les Bois d'Anjou, à M. Rodolphe BRIOUDE
M. Marc LEVEY, Brissac-Loire-Aubance, à Mme Denise DARTEIL
M. Jean-François SUIRE, Bellevigne-les-Châteaux, à M. Patrick BECK
Mme Béatrice BERTRAND, C.A. Saumur-Val-de-Loire, à M. Jean-Claude SOURDEAU
Mme Armelle PONCET, C.A. Saumur-Val-de-Loire, à M. Pascal MARIE
Mme Isabelle DEVAUX, C.A. Saumur-Val-de-Loire, à M. Michel PONCHANT
M. Yves GIDOIN, CU Angers Loire Métropole, à M. Cyrille MERCIER

Excusés :

M. Jérôme SAFRAN, Antoigné
M. Thomas GRIPPON, Beaufort-en-Anjou
M. Christophe LEBEAUPIN, Blou
M. Ludovic GUENESCHEAU, Brossay
Mme Isabelle GRANDHOMME, Cizay-la-Madeleine
M. Jérémie LEMOINE, Dénezé-sous-Doué
M. Patrick MERLI, Doué-en-Anjou
M. Guy LANDAIS, Épieds
Mme Stéphanie GUILLEMAIN, Gennes-Val-de-Loire
M. Philippe VARIN, La Breille-les-Pins
Mme Isabelle ISABELLON, Le Puy-Notre-Dame
M. Vincent IMHOFF, Les Ulmes
M. Paul OPREA, Loire-Authion
M. Alain DUPUIS, Longué-Jumelles
M. Maurice FERCHAU, Louresse-Rochemenier

M. Claude DURAND, Rou-Marson
M. Martin ALEMANN, Saint-Macaire-du-Bois
Mme Kathy DESVEAUX, Saint-Philbert-du-Peuple
M. Sylvain PELTIER, Varrains
Mme Brigitte SAINT CAST, Varennes-sur-Loire
Mme Françoise VAUGONDY, Vaudelnay
M. Jean BROUARD, Verrie
M. Didier GUILLAUME, C.A. Saumur-Val-de-Loire
M. Pierre DE BOUTRAY, C.A. Saumur-Val-de-Loire
M. Grégory PIERRE, C.A. Saumur-Val-de-Loire
M. Thierry PAPOT, C.A. Saumur-Val-de-Loire
M. Vincent OUVRARD, CC Baugeois-vallée
M. Tony GUERY, CC Baugeois-vallée
Mme Roselyne BIENVENU, CU Angers Loire Métropole

Représentants des communes et EPCI d'Indre-et-Loire

Présents :

Mme Maïté POUZET, Anché
Mme Brigitte BERTAULT, Avoine
M. Thierry AMIRAULT, Beaumont-en-Véron
M. Philippe DUBARRY, Benais
M. Pierre NION, Benais
M. Gilles PELLE, Bourgueil
Mme Claudine LECLERC, Braslou
Mme Françoise MANCEAU, Chaveignes
Mme Sophie DE MONTEYNARD, Chezelles
M. Michel PIQUIER, Cinais
Mme Sophie-Anne SAUVAIGO, Faye-la-Vineuse
Mme Marie-Lise MEYNARD, Gizeux

M. Jean-Marie GENNETEAU, L'Ile-Bouchard
Mme Martine NEVEU, Lémeré
M. Peter VAN STAALDUINEN, Lerné
Mme Angélique BOIZIAU, Lignières-de-Touraine
M. Jean-Marie KUZIOR, Rigny-Ussé
M. Philippe RÉAL, Rivarennes
Mme Véronique BONNET, Saint-Germain-sur-Vienne
M. Laurent BODIN, Theneuil
M. Benoît BARANGER, CC Touraine Ouest Val de Loire

Absents ayant donné procuration :

Mme Marie-Noëlle BOULANGER, Assay, à Mme Marie-Lise MEYNARD
M. Cyril CHAUMEAU, Azay-le-Rideau, à M. Gilles PELLE
M. Matthieu BELLIER, Bréhémont, à Mme Angélique BOIZIAU
M. Christian SAGET, Continvoir, à M. Philippe DUBARRY
M. Damien DOUCET, Courcoué, à Mme Sophie DE MONTEYNARD
Mme Nathalie PONTRouÉ, Crouzilles, à M. Philippe RÉAL
M. Lionel HEGRON, Huismes, à Mme Brigitte BERTAULT
Mme Valérie RAINEAU-BOUCHER, La Tour-Saint-Gelin, à M. Laurent BODIN
Mme Brigitte WILMANN-THIVAUULT, Ligré, à Mme Maïté POUZET
M. Rémi COULAIS, Savigny-en-Véron, à M. Thierry AMIRAULT
Mme Karine MOTHEAU, Thilouze, à M. Jean-Marie KUZIOR
M. Gérard MARULA, Thizay, à M. Michel PIQUIER
Mme Martine JUSZCZAK, CC Touraine Val de Vienne, à Mme Martine NEVEU

Excusés :

M. Bertrand LEMOUX, Avon-les-Roches
M. Eric STOPIN, Avrillé-les-Ponceaux
Mme Martine GUERIN, Braye-sous-Faye
Mme Aurélie PRESSAC, Brizay
Mme Véronique GAROUX, Candès-Saint-Martin
Mme Sylvie CHEVALET, Champigny-sur-Veude
M. Rodolphe PARMENTIER, Cheillé
M. Eric MAUCORT, Chinon
M. Philippe JAMET, Chouzé-sur-Loire
M. Eric OBLIGIS, Coteaux-sur-Loire
M. Vincent MARECHAL, Couziers
M. Alain RAGUENEAU, Cravant-les-Côteaux
M. Jean-Jacques LEGROS, Crissay-sur-Manse
Mme Sandrine PLOQUIN, Jaulnay
Mme Cécile CORBIER, La Chapelle-aux-Naux
M. Hubert De CHAMPS, La Chapelle-sur-Loire
M. Nicolas MANCEAU, La Roche-Clermault
Mme Hédia GHANAY, Langeais
Mme Sophie DEPOUILLY, Luzé
M. Justin RAIMBAULT, Marçay
Mme Amélie BAUDAIS, Marigny-Marmande
Mme Florence MARIE, Panzoult
M. Loïc De la PORTE du THEIL, Parçay-sur-Vienne
Mme Michelle DUVAULT, Pont-de-Ruan
M. Raphaël HANNIET, Razines
M. Gilles ROSALIE, Restigné

Mme Charlotte DE BECDELIEVRE, Richelieu
Mme Annabel TALLAND, Rilly-sur-Vienne
Mme Sylvie BOUCHET, Rivière
M. Philippe RÉDRÉAU, Saché
Mme Mina TRUFFERT, Saint-Benoît-la-Forêt
M. Jean-Michel PELGER, Saint-Nicolas-de-Bourgueil
Mme Karine PIAUT, Sazilly
M. Eric LUANCO, Seuilly
M. Kévin CLAVEAU, Tavant
M. Stéphane ROY, Trogues
M. Didier DOUCHET, Vallères
M. Eric BIGOT, Verneuil-le-Château
M. Yoann SEVESTRE, Villaines-les-Rochers
Mme Agathe CHIRON, Villandry
Mme Sophie LAGRÉE, CC Chinon, Vienne et Loire
M. Thierry DEGUINGAND, CC Chinon, Vienne et Loire
Mme Isabelle MELO, CC Touraine Ouest Val de Loire
M. Jean-Jacques GAZAVE, CC Touraine Vallée de l'Indre
Mme Marie-Annette BERGEOT, CC Touraine Vallée de l'Indre
Mme Nathalie VIGNEAU, CC Touraine Val de Vienne
Mme Alice WANNERROY, Tours Métropole Val de Loire